



# La Commune



## Le printemps des peuples - La faillite de l'appareil d'État français

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 89 – lundi 25 février 2019

Ce samedi matin, *le Parisien- aujourd'hui* titrait « A BOUT DE SOUFFLE » pour annoncer la décrue du mouvement en Gilet jaune, pendant que monsieur Drouet cherchait à approcher Macron au Salon de l'agriculture. Le Parisien est sûrement meilleur pour les pronos du Quinté ! Après une semaine d'hystérie politico-médiatique honteuse, les manifestations de ce samedi ont gagné en puissance et en détermination. Sans compter la fronde des sénateurs dont le rapport est cinglant contre l'Elysée. Au même moment, à Bejaia (Bougie), Sétif, Alger, Tiarret, Tizi Ouzou, le peuple algérien et kabyle se lève contre le régime qui lui est imposé. En France, « tout le monde déteste la police »...



### Contenu

La faillite de l'appareil d'État

« Est-ce le rôle du Premier ministre de défendre le secrétaire général de l'Elysée ? »

L'Article tabou

Un Réquisitoire sénatorial contre l'Elysée

ANNEXE 1 CHRONOLOGIE DE L'« AFFAIRE BENALLA »

L'« affaire Benalla »

« Prenez garde à la jeune garde »

Les manifestations en gilet jaune prennent un tour plus politique, mais pas au sens où l'entendent les hommes politiques qui se tiennent dans la posture de l'opposition « à gauche », voire « 100% à gauche ». Pas au sens où l'entendent les politiciens du syndicalisme.

## Les auxiliaires de vie de Macron

Toute honte bue, ils ont sacrifié, mardi dernier, à l'Union sacrée, dans des rassemblements dont le Crif était le maître d'œuvre, la veille de son dîner, devenu un rituel pour toute la « classe politique ».

Quant à nous, nous attendons de pied ferme le résultat des enquêtes sur les profanations et tags qui ont déclenché la campagne médiatico-politique insincère sur le thème de l'antisémitisme. Nous accusons ceux qui l'instrumentalisent de faire le lit de l'antisémitisme, de lui donner du grain à moudre, aux seules fins de faire diversion et d'empêcher la solidarité avec le peuple palestinien. A noter que cette campagne de l'État, appuyée par Mélenchon, Brossat, Faure, s'est éteinte une fois les manifestations terminées : 20 000 à Paris selon les organisateurs (pas de chiffres de la Pref cette fois), c'est 5 fois moins que la manifestation contre la profanation des tombes de Carpentras en 1990...La population se défie désormais de toutes les récupérations possibles. Beaucoup comprennent que **Crifielkraut** et le **Crif** ne sont en rien représentatifs des juifs de France, mais sont une ambassade à peine voilée de Netanyahu, directement acoquiné avec l'extrême droite de l'État d'Israël.

## La faillite de l'appareil d'État

Les feux de cette campagne à peine éteints, un juge d'instruction décide de placer monsieur Benalla en détention provisoire, sous l'accusation d'avoir communiqué avec son acolyte Crase alors que ces deux-là étaient placés sous contrôle judiciaire. Pour ne rien gêner, la commission sénatoriale d'enquête a rendu public son rapport. Selon monsieur le Premier ministre Philippe, le Sénat aurait violé le principe de « séparation des pouvoirs » qui interdirait aux parlementaires de chercher à contrôler la Présidence de la République. N'étant pas « constitutionnalistes », nous n'entrerons pas dans ce débat d'initiés. Notons simplement que monsieur Philippe ne s'était pas outré de l'intervention de Macron devant le Congrès (réunion des Sénateurs et Députés), il y a quelques mois.

## « Est-ce le rôle du Premier ministre de défendre le secrétaire général de l'Élysée ? »

**Le Parisien** renâcle cette fois : « Est-ce bien le rôle du Premier ministre de monter au front pour défendre le secrétaire général de l'Élysée ? Alors que la responsable de la sécurité de Matignon a dû démissionner il y a quelques jours à cause d'un autre volet de cette même affaire Benalla ? On ne connaît pas encore le prochain épisode de cet interminable feuilleton ni quelles en seront les éventuelles suites judiciaires. Mais les conséquences politiques sont déjà ravageuses et cette contre-attaque sur le mode circulez, il n'y a rien à voir, montre que l'exécutif n'a toujours pas pris la mesure de ce qui a tout d'une bombe à fragmentation.

»<sup>1</sup>  
» ...

La commission d'enquête du Sénat, pourtant dominée par la droite, a été plus incisive que la commission de l'Assemblée nationale où les députés « insoumis » étaient représentés, mais aussi ceux du FN-RN : à la suite d'un veto de sa présidente macroniste, elle s'est défaussée « vaillamment », avec force rodomontades pour couvrir sa capitulation. Le fait est. Tout cela pour voter une motion de censure qui, ciblant le gouvernement, épargnait Macron.

## L'Article tabou

Sur cette question de « séparation des pouvoirs » qui interdirait le parlement de contrôler la présidence de la République, la commission du Sénat dit :

« **La responsabilité du chef de l'État n'étant susceptible d'être mise en cause par le Parlement que selon la procédure prévue par l'article 68 de la Constitution et « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat »**, il est admis que le chef de l'État en exercice et les anciens présidents de la République ne puissent être convoqués par une commission parlementaire.

Leurs collaborateurs et anciens collaborateurs peuvent en revanche être entendus dès lors que ces auditions apparaissent nécessaires pour exercer le contrôle de services dépendant du Gouvernement et s'assurer du respect des prérogatives constitutionnelles du Gouvernement.... »

**Il ne s'est trouvé aucun député ou sénateur pour demander qu'une procédure de destitution de Macron ne soit engagée, au droit de ce fameux article 68.**

## Un Réquisitoire sénatorial contre l'Elysée

Sur la première affaire Macron- Benalla, les sénateurs de la commission ont relevé :

- « pas d'autorisation donnée à l'échelle appropriée pour l'intégration d'Alexandre Benalla et Vincent Crase en qualité d'observateurs au sein du dispositif de sécurité du 1er mai 2018 ;
- pas d'encadrement de niveau suffisant de ces deux observateurs ;
- pas de déferrement à la Justice d'Alexandre Benalla et Vincent Crase ;
- symétriquement, pas d'interpellation immédiate et de déferrement des personnes sur lesquelles les intéressés avaient exercé des voies de fait, alors que ces personnes auraient jeté des projectiles sur les forces de l'ordre et qu'il a été procédé à de nombreuses interpellations pour des faits analogues le même jour ; pas de remontée des informations relatives aux agissements des deux intéressés par la voie hiérarchique au sein de la préfecture de police et du ministère de l'intérieur ;
- absence de saisine par le ministre de l'intérieur de l'inspection générale de la police nationale dès le mois de mai, alors même que des dysfonctionnements dans l'accueil des observateurs avaient été mis en évidence ;
- pas de licenciement pour faute d'Alexandre Benalla par la présidence de la République le 2 mai 2018 ; au contraire, une sanction administrative légère qui n'a été que partiellement appliquée. »

Plus loin, nous lisons :

« On ne comprend pas non plus qu'après avoir appris les fautes commises le 1er mai 2018 par Alexandre Benalla, le Président de la République lui-même ait, comme il l'a dit publiquement, pris la décision de ne pas mettre fin à sa collaboration. Aux yeux de la mission d'information, l'indulgence témoignée à l'égard d'Alexandre Benalla, après qu'il s'est livré à un comportement pourtant qualifié d'« *inapproprié et choquant* » par sa hiérarchie, était encore plus préjudiciable au bon fonctionnement de l'État que les fautes commises par l'intéressé en marge de la fête du travail »

Les griefs se poursuivent :

- des pouvoirs excessifs laissés à un collaborateur inexpérimenté dans un domaine - la sécurité du Président de la République -, pourtant essentiel à la continuité de l'État ;
- une confiance maintenue et une collaboration poursuivie après les graves dérapages commis par ce collaborateur le 1er mai place de la Contrescarpe à Paris ;
- des faits dissimulés à la Justice pendant plusieurs mois du fait de l'absence de saisine du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- la rétention d'informations utiles au travail de la mission d'information sous le prétexte fallacieux d'une séparation des pouvoirs à laquelle il n'a en définitive été porté atteinte que par la mauvaise volonté opposée à plusieurs reprises par des responsables de l'Exécutif à l'accomplissement de la mission de contrôle du Parlement
- de nombreuses incohérences constatées sur des points essentiels (permis de port d'arme et nature des fonctions réelles exercées par Alexandre Benalla) entre les personnes entendues, y compris entre les collaborateurs du Président de la République eux-mêmes.

La commission sénatoriale a également établi une chronologie :

### ANNEXE 1

#### CHRONOLOGIE DE L'« AFFAIRE BENALLA »

Les origines	
2009	Alexandre Benalla intègre la réserve de la gendarmerie nationale ; il rencontre Vincent Crase (le second est le formateur du premier dans le cadre de la « préparation militaire gendarmerie »)

Octobre 2009 - mai 2012	Alexandre Benalla rejoint le service d'ordre du parti socialiste
Mai 2012 - septembre 2012	Alexandre Benalla est conducteur au cabinet du ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg
À partir d'octobre 2013	Alexandre Benalla travaille pour <i>Velours International</i> dans la protection rapprochée de diverses personnalités
Novembre 2015 - décembre 2016	Alexandre Benalla travaille pour l'Office Européen des Brevets (OEB), en charge de la protection rapprochée du Président
Juillet 2016 - décembre 2016	Alexandre Benalla est mis par l'OEB à la disposition de la Délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'Outre-mer (comme « chef de cabinet »)
Août 2016	Emmanuel Macron démissionne de son poste de ministre de l'économie
Novembre 2016	Emmanuel Macron annonce sa candidature à l'élection présidentielle
Novembre 2016 - mai 2017	Alexandre Benalla, comme « directeur de la sûreté et de la sécurité », rejoint avec Vincent Crase l'équipe de sécurité de la campagne du candidat Emmanuel Macron
7 mai 2017	Emmanuel Macron est élu Président de la République
<b>15 mai 2017</b>	<b>Alexandre Benalla est nommé chargé de mission, adjoint au chef de cabinet, à la présidence de la République</b>
13 octobre 2017	Autorisation de port d'arme délivrée par la préfecture de police de Paris à Alexandre Benalla
Novembre 2017	Vincent Crase est recruté par le parti <i>En Marche</i> au service sécurité ; il est affecté comme réserviste au commandement militaire du palais de l'Élysée

	L'« affaire Benalla »	
<b>2018</b>	<b>Événements / Justice / Presse</b>	<b>Sénat</b>
<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<b>Alexandre Benalla est filmé, en compagnie de Vincent Crase, exerçant une contrainte par force sur des participants aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai</b>	
2 mai	L'Élysée est informé des faits, le ministre de l'intérieur et le préfet de police sont mis au courant	
<b>Du 4 mai au 19 mai</b>	<b>Alexandre Benalla est suspendu de ses fonctions à l'Élysée</b> (en fait jusqu'à son retour le 22 mai) ; aucune publicité n'est donnée à cette décision	
<b>18 juillet</b>	<b>Le Monde identifie Alexandre Benalla et révèle son implication dans les violences du 1<sup>er</sup> mai. L'« affaire Benalla » débute.</b>	

19 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parquet de Paris annonce l'ouverture d'une enquête préliminaire</li> <li>- À l'Assemblée nationale, les débats sur la réforme constitutionnelle sont interrompus et la commission des lois obtient les pouvoirs de commission d'enquête</li> <li>- Communication du porte-parole de la présidence de la République, Bruno Roger-Petit, révélant les mesures prises en mai (« <i>mis à pied pendant 15 jours avec suspension de salaire</i> » ; « <i>démis de ses fonctions en matière d'organisation de la sécurité des déplacements du Président</i> »)</li> </ul>	Convocation par la commission des lois du Sénat du ministre d'État, ministre de l'intérieur, afin d'entendre ses explications sur les conditions et le cadre de la participation d'Alexandre Benalla aux événements du 1 <sup>er</sup> mai à Paris (audition du 24 juillet)
20 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alexandre Benalla est placé en garde à vue</li> <li>- L'Élysée engage la procédure de licenciement à l'encontre d'Alexandre Benalla (pour avoir détenu irrégulièrement des enregistrements vidéo de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai remis par des agents de la préfecture de police)</li> </ul>	
21 juillet	Trois policiers sont placés en garde à vue (transmission d'images de vidéosurveillance à Alexandre Benalla)	
22 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alexandre Benalla et Vincent Crase sont mis en examen</li> <li>- À l'Assemblée nationale, la garde des Sceaux annonce la suspension de l'examen de la révision constitutionnelle</li> </ul>	

2018	Événements / Justice / Presse	Sénat
23 juillet	Entretien préalable au licenciement d'Alexandre Benalla	Création par la commission des lois d'une mission d'information Obtention par la commission, pour mener cette mission, des prérogatives de commission d'enquête, pour six mois
24 juillet	<p><b>- Licenciement d'Alexandre Benalla</b> , avec effet au 1<sup>er</sup> août</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devant le Gouvernement et sa majorité parlementaire à la Maison de l'Amérique latine, le Président de la République déclare : « <i>Le seul responsable de cette affaire, c'est moi et moi seul ! (...) Celui qui a fait confiance à Alexandre Benalla, c'est moi, le Président de la République. Celui qui a été au courant et a validé l'ordre, la sanction de mes subordonnés, c'est moi et personne d'autre ! (...) S'ils veulent un responsable, qu'ils viennent le chercher !</i> »</li> </ul>	Début des auditions
25 juillet		Suite des auditions
26 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le Monde</i> publie une interview d'Alexandre Benalla</li> <li>- Le co-rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale suspend sa participation aux travaux en raison du refus de la commission d'entendre des collaborateurs du chef de l'État</li> </ul>	Suite des auditions
27 juillet	Publication du rapport de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) sur les incidents du 1 <sup>er</sup> mai et le statut des observateurs	

30 - 31 juillet		Suite des auditions
1 <sup>er</sup> août	- Le licenciement d'Alexandre Benalla prend effet - <b>À l'Assemblée nationale, la commission des lois interrompt ses travaux sans produire de rapport (seul est publié le compte rendu de ses réunions)</b>	Annnonce par la commission des lois qu'elle poursuivra ses travaux en septembre
12 septembre		Suite des auditions
19 septembre		Suite des auditions (auditions d'Alexandre Benalla et de Vincent Crase notamment)
24 septembre	<i>Mediapart</i> dévoile un « selfie » d'Alexandre Benalla avec une arme, pris en avril 2017 en marge d'un meeting du candidat Emmanuel Macron	
26 septembre		Suite des auditions
10 octobre		Suite des auditions

2018	Événements / Justice / Presse	Sénat
29 novembre	Nouvelle mise en examen d'Alexandre Benalla (pour des violences le 1 <sup>er</sup> mai au Jardin des Plantes)	
17 décembre	<i>Mediapart</i> révèle l'existence d'un « contrat russe » au titre duquel la société de Vincent Crase aurait reçu près de 300 000 euros d'un oligarque	
24 décembre	<i>Le Monde</i> , confirmant une information de <i>La lettre du continent</i> , révèle qu'Alexandre Benalla s'est rendu au Tchad début décembre pour rencontrer le Président tchadien et de hauts responsables du régime, quelques jours avant le voyage officiel du Président de la République	
27 décembre	<b><i>Mediapart</i>, révèle qu'Alexandre Benalla voyage depuis plusieurs mois avec un passeport diplomatique</b>	
28 décembre		Demandes d'explications écrites adressées, par le président et les rapporteurs, à l'Élysée et au Gouvernement (passeports, activités privées)
<b>2019</b>		
16 janvier	Le <i>Canard enchaîné</i> révèle qu'Alexandre Benalla est toujours en possession de son téléphone sécurisé <i>Teorem</i>	Reprise des auditions
17 janvier	Alexandre Benalla est à nouveau placé en garde à vue	
18 janvier	Alexandre Benalla est une nouvelle fois mis en examen (pour les passeports)	
21 janvier		Fin des auditions (secondes auditions d'Alexandre Benalla et de Vincent Crase)
23 janvier		Expiration des prérogatives de commission d'enquête dont bénéficiait la commission

31 janvier	<i>Mediapart</i> publie des extraits de ce qui serait un enregistrement clandestin d'une conversation entre Alexandre Benalla et Vincent Crase, en violation de leur contrôle judiciaire	
7 février	Démission de la cheffe du groupe de sécurité du Premier ministre, en lien avec cet enregistrement	
11 février	<i>Mediapart</i> révèle le rôle qu'aurait eu Alexandre Benalla dans la négociation et la conclusion de deux « contrats russes », avant et après son licenciement	
20 février		Présentation du rapport de la mission d'information devant la commission, qui autorise sa publication

2

Ce que décrit ce rapport, c'est la FAILLITE DE L'APPAREIL D'ÉTAT, la déliquescence de ce régime en pleine crevaision. En creux, il met en relief la faillite des oppositions parlementaires, à commencer par celle des groupes LFI, PS et PCF.

### « Prenez garde à la jeune garde »

L'enchevêtrement de cette « crevaision »<sup>3</sup> et de la révolte en gilet jaune appelle la démission de Macron. Mais le vide politique et la prostration des Hautes directions de nos organisations syndicales créé cette situation insolite où Macron ne peut être remplacé par personne, pas même le repris de justice Juppé remisé dans le placard doré du Conseil constitutionnel. Macron doit tenir tout en étant intenable, privé de toute base, contraint à se grimer en assistant social au salon de l'agriculture pour expliquer à un retraité « tiré au sort » qu'il devra s'en tenir au minimum vieillesse. Cet homme de paille en feu doit tenir mais il ne peut pas tenir. Et quand bien même, le mouvement en gilet jaune devait dévisser (rien n'est moins sûr, à cette heure), le mal est fait. La mobilisation GJ a pris pour cible l'appareil policier et judiciaire de l'État. Comme au début de mai-juin 1968. Face à cette lame de fond, Martinez préfère manifester dans l'union sacrée au nom de la lutte contre l'antisémitisme, piétinée par le Pouvoir que de se lever pour l'amnistie totale des gilets jaunes et syndicalistes, contre l'interpellation violente et insupportable du militant syndical gréviste Gaël Quirante, pour la libération de Christophe Dettinger et de tous les manifestants emprisonnés, pour l'interdiction totale des flash-ball et des grenades.

« Prenez garde à la jeune garde » en France comme en Algérie, à Moscou comme à Bruxelles... Partout les peuples bougent pour leurs droits fondamentaux et leur dignité.

Le mouvement actuel dans l'Hexagone est l'expression française de la résistance des travailleurs et des peuples du monde entier.

**Lundi 25 février 2019**

<sup>1</sup> L'ÉDITO de Didier Micoine « A côté de la plaque » 21-02-2018.

<sup>2</sup> N° 324 SÉNAT

3 Le terme « crevaisson » est empruntée à la verve d'Emile Zola

---

Modifié le dimanche 24 février 2019

---



## Voir aussi dans la catégorie **Lettre de la Commune - Chronique Hebdo**



Il y a quelque chose de pourri au royaume de Macron

Un pouvoir en marche pour sa réélection qui n'en finit pas de traîner des casseroles judiciaires ... Une classe politique en décalage total avec la clairvoyance des masses ... la fin de régime... >>



« La colère sociale est là » ...

A la question ; « Craignez-vous un printemps social ? », Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, invité au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI du 31 janvier 2021, avait répondu : « Non, je... >>



Nous sommes en guerre ... contre Macron !

Leurs élections valent plus que nos vies ! Au plus haut niveau de l'État, toutes et tous savaient, aucun.e n'a rien fait ! C'est l'aveu de l'ex-ministre de la santé, Agnès Buzyn, fait... >>



Pour en finir avec Macron !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 124 - Jeudi 30 janvier 2020 Après 56 jours d'un conflit historique, c'est peu dire que Macron et sa politique sont rejetés par une grande majorité... >>



PAS DE RETRAIT, PAS DE TRÊVE ! PAS DE RETRAIT, PAS DE RENTRÉE !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 123 - Samedi 28 décembre 2019 Déjouant tous les pronostics, la détermination et la pugnacité des grévistes restent intactes au 24ème jour de grève... >>



Contre Macron et sa réforme des retraites : grève générale !

La démonstration de force des salariés contre la réforme des retraites engagée le 5 décembre se poursuit et certains secteurs très déterminés comme les transports publics (SNCF, RATP),... >>